OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S

Société par Actions simplifiée à capital variable,
ZI Le lac, Route de Chomérac
07000 PRIVAS
R.C.S d'Aubenas sous le N° 793 410 176

PROCES VERBAL
De L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 2 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit et les deux mars à dix-neuf heures trente,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans une salle municipale de la commune de Veyras (07000), sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 15 Février 2018.

L'assemblée est présidée par Mr Yves de BRESSY, président de la société, et le secrétariat est assuré par Mme FOURNIER Claire.

Mr Franck PALLIER et Mr Franck CROIZET, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le président constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 34 sur un total de 87 actionnaires, soit 39,08 %.

Il déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- La lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence et la liste des actionnaires,
- Les statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- Le registre des Assemblées Générales,
- Les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 Septembre 2017,
- Le rapport de gestion du collège de gestion.

Le président indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels,
2. Le renouvellement de mandats et nominations au collège de gestion
3. Les orientations stratégiques de l'entreprise et les projets pour 2018-19
4. Les coopérations et partenariats avec les acteurs régionaux

Monsieur le président remercie Monsieur Louis DURBEC, représentant de la Commune de Veyras, d'accueillir la société dans ses murs et l'invite à prendre la parole. Monsieur Louis DURBEC présente la politique de développement durable de la commune et se félicite de la conclusion du partenariat avec OPE par l'installation d'une centrale sur le toit de l'école communale.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président fait la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'exercice précédent et le fait approuver par l'assemblée. Ce dernier n'est l'objet d'aucun commentaire des actionnaires.

Rapport de gestion

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. Le président détaille la situation des centrales solaires en exploitation ainsi que la production d'énergie de la société :
- Pose dans le courant de l'été 2017 de 3 nouvelles centrales pour 25 kWc (atelier municipal à Saint Priest pour 9 kWc ; école communale à Veyras pour 7,7 kWc ; maison individuelle à Privas (Ternis) pour 8,5 kWc), raccordement et mise en service réalisés entre juillet et octobre 2017.
- Coût total pour les 3 centrales : environ 66 k€ (HT) dont 20 % sur fonds propres ; emprunt de 52 k€ sur 10 ans à 1,25 %

Depuis sa création jusqu'au 30 septembre 2017, la société a produit un total de 76 686 kWh.

Parmi les activités spécifiques du collège de gestion au cours de l'exercice 2016-17, le président mentionne la rédaction des baux en fonction de la nature des bâtiments ; la préparation de la candidature à l'appel à projets Région ; la recherche d'un bureau d'études compétent pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ; le développement de partenariats.
Le collège de gestion s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice.

Patrick GRANJON, trésorier, présente l'évolution de l'actionnariat d'OPE : en 2016-17, nous avons accueilli 6 associés (dont 2 collectivités) et 5 souscriptions complémentaires d'actionnaires pour une augmentation totale du capital de 10 380 €.

Le trésorier présente ensuite les états annuels faisant apparaître un bénéfice de 1 924 €, pour un total cumulé de 3 905 € pour les trois derniers exercices. Il fait part de la proposition du collège de gestion de ne pas distribuer de bénéfices cette année en raison du trop faible dividende par action (1,32 € après déduction des 10 % pour réserve

légale) par rapport au coût de cette opération et à la masse de travail nécessaire. Cette question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Renouvellement de mandat et nominations au collège de gestion

Le président expose la situation du collège de gestion. Yves de BRESSY est candidat au renouvellement de son mandat. Deux actionnaires ont déjà fait acte de candidature, la CAPCA en la personne de Mr Gilles QUATREMERE, et Mr Alain COSTE. Il leur est proposé de présenter leurs motivations aux actionnaires. Puis, le Président demande si d'autres actionnaires souhaitent soumettre leur candidature. Aucun autre candidat ne se manifeste.

Les orientations stratégiques de l'entreprise et les projets pour 2018-19

Eric Monnier, vice-président, expose le diagnostic stratégique à propos des activités d'OPE et notamment la nécessité de réorienter notre développement fondé, jusqu'en 2017, sur la construction de centrales 9 KWc en autofinancement (le prix de rachat de l'électricité insuffisant pour amortir l'investissement dans un délai raisonnable) et sur le seul bénévolat (charge de travail croissante excédant la disponibilité des co-gestionnaires).

Pour 2018-19, le collège de gestion propose de centrer le développement sur une grappe de projets de différentes centrales de 36 et 100 KWc pouvant bénéficier de subventions régionales. Les différents projets prévus pour 2018 incluent : le Collège de Ventadour (100 KWc), et Pôle de Bésignoles (36 KWc) avec le Département, un projet avec la ville de Privas, et deux avec la CAPCA ainsi que deux centrales 9 KWc sur des bâtiments privés.

L'ensemble des projets représenterait entre 190 et 280 KWc supplémentaires autrement dit un accroissement important de nos capacités (+ 400 %) et un investissement compris entre 280 et 385 K€ (y compris la subvention de 30% du montant des investissements).

Le collège de gestion attire l'attention des actionnaires sur la nécessité d'une mobilisation de toutes et tous pour renforcer la participation des actionnaires actuels, rechercher de nouveaux actionnaires, faire rentrer de nouveaux investisseurs comme « Energie partagée », et/ou prévoir une campagne de financement citoyen ou en micro-crédit.

Les coopérations et partenariats avec les acteurs régionaux

Le bénévolat au sein d'OPE ne peut plus suffire au regard de l'augmentation de la charge de travail, surtout si nous multiplions le nombre de centrales. Pour y faire face nous proposons d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage des gros projets et de mettre en place un secrétariat mutualisé avec CVVE pour gérer la multiplication des tâches administratives.

Pour renforcer notre situation financière, le collège de gestion propose une participation croisée au capital des sociétés OPE et Aurance à concurrence de 5% des actions. En effet, la législation actuelle limite la détention d'un compte courant dans une société aux actionnaires possédant au moins 5 % du capital.

Le collège de gestion propose enfin un rapprochement avec le distributeur d'énergie verte « Enercoop » en lui proposant le transfert de contrat d'achat actuellement au bénéfice d'EDF et de lui proposer de devenir actionnaire d'OPE.

Questions soulevées par les actionnaires

- Sur quoi se fonde le choix de la banque Crédit Agricole ?
Le financement de nos projets par d'autres banques ou organismes financiers est une question toujours ouverte. Mais le choix de solliciter à nouveau le Crédit Agricole a été fait pour plusieurs raisons : cette banque est la seule, au niveau régional, à posséder un département spécialisé dans les projets liés aux ENR. L'accès au crédit est plus facile, les garanties d'assurance apportées par les contrats EDF, et les frais de dossier sont modérés. De plus les taux d'intérêts obtenus sont très inférieurs à ceux proposés par la NEF ou le Crédit Coopératif, seules alternatives éthiques.

- Ne peut-on pas trouver un prestataire moins cher pour réaliser les travaux ?
Depuis sa création, OPE fait appel à Sol7 Energies pour la réalisation technique de ses projets. Aucune mise en concurrence n'a été effectuée, cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord historique, le premier gérant de Sol7 (Patrick Fournier) ayant fait partie des créateurs d'OPE. Sol7 est actionnaire d'OPE, et constitue donc un partenaire « privilégié ». Ensuite il faut tenir compte du fait que la plupart des études et des dossiers de montage des projets sont effectués par Sol7 et ne nous sont pas facturés, même quand les projets n'aboutissent pas. Enfin, Sol7 est le seul installateur qualifié dans le bassin de Privas.
Pour la réalisation des projets d'importance supérieure, Sol7 n'aura pas forcément la capacité d'en effectuer la mise en œuvre technique. Une mise en concurrence sera alors effectuée dans le cadre de l'appel d'offres rédigé avec l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

- Quand une distribution de dividendes pourra-t-elle intervenir ?
Le bénéfice accumulé (3456 €), autrement dit 1,32 €/action, ne justifient pas la masse de travail que représenterait pour les cadres – bénévoles – de la société la distribution d'un dividende. Par ailleurs faire appel à une prestation extérieure (cabinet comptable, salarié) entamerait trop substantiellement le montant distribuable. Il a donc été décidé de reporter au prochain exercice une éventuelle distribution.

- Comment sont assurés les risques de dégradations et de pertes d'exploitation ?
Dès la première centrale l'option d'assurer les dégâts potentiels et la perte d'exploitation n'a pas été retenue. En effet les primes demandées reviendraient à multiplier par 1,5 le prix global d'une centrale sur sa durée de vie, ou entameraient d'un cinquième leur revenu annuel. De plus, grâce au choix de fournisseurs locaux (CEFEM, PhotoWatt), la connaissance du taux de défaillance des matériels installés permet de justifier cette position.

- Y a-t-il eu des pannes ou défaillances sur le parc ?
A ce jour le parc de centrales d'OPE n'a connu aucune défaillance majeure. Seuls faits notables, la disjonction du tableau d'alimentation d'OPE3 (la Jaubernie) à la suite d'un foudroiement en 2015, et la mise hors tension accidentelle de l'onduleur d'OPE7 (chemin de Fialouze), ont entraîné des pertes de production de 7 et 10 jours (environ

250 kWh). La surveillance régulière des installations doit permettre de minimiser ces risques.

- Comment se passera le démantèlement des centrales photovoltaïques et le recyclage des matériaux en fin de vie ?
Les baux conclus entre OPE et les propriétaires de toits prévoient la cession à ces derniers, à titre gracieux, des centrales à l'expiration des baux (et donc de la fin du contrat de rachat de l'électricité produite). En cas de refus du propriétaire du maintien de la centrale, OPE aura alors à charge de démonter l'installation et remettre la toiture en état à ses frais. La connaissance en amont de la position des propriétaires sera donc précieuse pour provisionner le coût du démontage. Mais il n'est pas exclu non plus qu'un bail soit reconduit et qu'OPE, en fonction des conditions du moment, continue à exploiter la centrale.

En ce qui concerne le recyclage, la filière photovoltaïque s'est déjà organisée via une éco-participation pour assurer celui des panneaux, constitués principalement de verre, de silicium (réutilisable quatre fois) et d'aluminium (métal aisément recyclable). Les capteurs solaires sont recyclables à 85 %. Pour les onduleurs, leur recyclabilité varie selon qu'ils contiennent des éléments électromécaniques ou chimiques. La question sera posée aux fabricants et nous nous efforcerons de connaître plus précisément le degré de recyclage de ses composants.

- - - - - - - - - - - - - -

Après ces échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, monsieur le président soumet successivement aux voix les résolutions. Sur proposition du président, les actionnaires décident, à l'unanimité, de voter à main levée.

Vote des résolutions

Résolution 1 : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 2 : Affectation du résultat
L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2017 faisaient apparaître un résultat net positif de 1 924,00 €, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante : 10 % en réserves légales soit 192,40 € et le reste affecté au compte de report à nouveau soit 1731,60 €.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 3 : Capital social variable
L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2017, constate que le capital social est de 78 600,00 Euros.

Résolution 4. Emprunt bancaire
L'assemblée générale prend acte de la souscription en 2017, afin de financer les centrales solaires construites, d'un emprunt bancaire auprès du Crédit Agricole, de Privas, d'un montant de 52 000 Euros, au taux fixe de 1,25 %, remboursable en dix ans.

Résolution 5. Renouvellement de mandat
L'assemblée générale renouvelle le mandat au collège de gestion de M. Yves de BRESSY pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 6. Nomination au collège de gestion
L'assemblée générale nomme au collège de gestion M. Gilles QUATREMERE, résidant à 681 chemin des mines 07000 Flaviac. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 7. Nomination au collège de gestion
L'assemblée générale nomme au collège de gestion M. Alain COSTE, résidant chemin de la Treille 07210 Saint-Bauzile. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 1 / Pour : Unanimité-1

Résolution 8. Grappe de projets pour l'Appel à Projet Régional 2018
L'assemblée générale approuve le développement et la réalisation en 2018 ou au premier trimestre 2019, d'une grappe de centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics (Conseil départemental, CAPCA, Privas...) ou privés ; dans le cadre d'une participation de la société à l'Appel à Projets Régional Energie Auvergne-Rhône-Alpes. Elle autorise à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement d'investissements pour un montant maximal de 350 000 € sous réserve de l'attribution de la subvention d'investissement régionale prévue au titre de l'Appel à projet 2018.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 9. Coopérations et partenariats avec les acteurs régionaux
L'assemblée générale approuve les rapprochements possibles :
- avec les Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux, sous forme d'un secrétariat partagé ;
- avec Aurance énergies, sous forme d'une participation croisée au capital ;
- la participation aux activités de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Ardèche (« ALEC07 », ex « Polénergie »)
- et enfin, le rapprochement avec Enercoop sous forme de transfert de contrats d'obligation d'achat.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Résolution 10. Pouvoir
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.
Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : Unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 Heures 45 minutes.
De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

Le Président
Yves DE BRESSY

Le Secrétaire
Patrick GRANJON

Le premier scrutateur
Franck PALLIER

Le second scrutateur
Franck CROIZET